

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Resolution-de-l-ONU-sur-la-liberation-par-les-USA-des-prisonniers-politiques-portoricains>

Résolution de l'ONU sur la libération par les USA des prisonniers politiques portoricains

- Les Cousins - Amérique Centrale et Caraïbes -
Date de mise en ligne : jeudi 28 juin 2012

Copyright © El Correo - Tous droits réservés



18/06/2012

Assemblée générale AG/COL/3240

Département de l'information " Service des informations et des accréditations " New York

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
Reprise de session

6e et 7e séances - matin et après-midi

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉCOLONISATION : DES PÉTITIONNAIRES EXHORTENT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SE SAISIR DE LA QUESTION DU STATUT DE PORTO RICO

Le Comité adopte une résolution dans laquelle il demande au Président des États-Unis de libérer les prisonniers politiques portoricains détenus dans des prisons américaines

Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ou « Comité des Vingt-Quatre », aux termes d'une résolution adoptée cet après-midi sur la « décision du Comité spécial en date du 20 juin 2011 concernant Porto Rico », a demandé de nouveau au Gouvernement des États-Unis d'Amérique d'assumer la responsabilité qui lui incombe d'engager un processus permettant au peuple portoricain d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance dans l'application intégrale de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et des résolutions et décisions du Comité spécial relatives à Porto Rico.

Présentée par Cuba et adoptée à l'unanimité aujourd'hui par le Comité des Vingt-Quatre, cette résolution est adoptée pour la treizième année consécutive par le Comité et fait écho à la demande de nombreux pétitionnaires et de certains États Membres qui se sont exprimés au cours de cette journée de travail consacrée à la situation de Porto Rico.

M. Arturo Gonzalez Hernandez, Président du Comité de Porto Rico aux Nations Unies, a par exemple rappelé que Porto Rico faisait partie, jusqu'en 1953, de la liste des pays en processus de décolonisation. « Mais l'Assemblée générale a été induite en erreur par les États-Unis et a retiré le pays de cette liste », a-t-il regretté. Il a souhaité que le cas de Porto Rico soit porté devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

Résolution de l'ONU sur la libération par les USA des prisonniers politiques portoricains

Pour Mme Nilda Luz Rexach, du « National Advancement For Puerto Rican Culture Inc. », « Il n'y a qu'une seule solution honorable pour traiter de la question du statut de Porto Rico, cette solution étant une pleine intégration de l'île comme 51^e État des États-Unis d'Amérique, avec tous les droits et avantages qui y sont liés ».

Porto Rico est une île couvrant 8 959 kilomètres carrés peuplée d'environ 4 millions d'habitants, et qui bénéficie actuellement du statut d'État libre associé aux États-Unis. Depuis 1953, les États-Unis conservent la même position sur la question du statut de Porto Rico en s'appuyant sur la résolution 748 (VIII), par laquelle l'Assemblée générale les a déchargés des obligations que leur imposait le Chapitre XI de la Charte des Nations Unies relatif aux territoires non autonomes.

En adoptant la résolution concernant Porto Rico aujourd'hui, le Comité des Vingt-Quatre a d'autre part demandé à nouveau au Président des États-Unis de libérer les prisonniers politiques, dont la liste suit, qui accomplissent dans des prisons américaines des peines pour des raisons touchant à la lutte pour l'indépendance de Porto Rico : Oscar López Rivera, qui est détenu depuis plus de 30 ans ; Avelino González Claudio et Norberto González Claudio, plus récemment arrêté.

L'un des plus célèbres prisonniers politiques de Porto Rico, M. Carlos Alberto Torres, qui prenait part ce jour à la réunion du Comité a reçu une ovation nourrie des autres pétitionnaires. Il a fait le récit poignant des 30 années, s'étalant de 1980 à 2010, qu'il a passées de détention aux États-Unis. Il a souligné que le peuple portoricain attend avec impatience la libération des autres « prisonniers politiques portoricains » encore en détention, dont le plus célèbre, Oscar López Rivera, est détenu depuis déjà 31 ans.

Le Comité spécial des Vingt-Quatre tient sa prochaine réunion demain, mardi 19 juin 2012, à 10 heures.

* [A/AC.109/2012/L.7](#)

DÉCISION DU COMITÉ SPÉCIAL EN DATE DU 21 JUIN 2010 CONCERNANT PORTO RICO : AUDITION DE PÉTITIONNAIRES ([A/AC.109/2012/L.7](#) ET [A/AC.109/2012/L.13](#))

Déclarations

M. OSVALDO TOLEDO MARTINEZ, Président du Collège des avocats de Porto Rico, a déclaré qu'après 114 années d'occupation américaine, le peuple de Porto Rico n'a toujours pas pu exercer son droit à l'autodétermination et s'exprimer librement. Porto Rico se trouve dans une situation juridique qui ne lui permet pas de résoudre sa situation coloniale, à savoir que le droit international ne s'applique pas à ce territoire, qui a été retiré « à tort » en 1953 de la liste des territoires coloniaux, et dont l'existence depuis est régie par le droit américain. De plus, « l'invisibilité de la situation coloniale de Porto Rico » contribue, selon lui, au fait que son peuple ne peut aujourd'hui s'exprimer que dans le contexte juridique américain. « Comment un peuple peut-il exercer son droit à l'autodétermination si on ne lui reconnaît même pas sa souveraineté », a demandé le pétitionnaire. Passant en revue certains aspects qui justifient, selon lui, que Porto Rico tombe sous la juridiction internationale, il a évoqué le fait que les Portoricains se voient aujourd'hui menacés dans l'exercice de leurs libertés ; que l'intégrité territoriale de Porto Rico n'est pas respectée, puisque les États-Unis se sont arrogés le droit d'exproprier certaines terres portoricaines pour en faire des bases militaires ; ou encore le fait que la politique agricole imposée à Porto Rico est responsable du fait qu'aujourd'hui on y importe 80% des denrées alimentaires des États-Unis. Le pétitionnaire a également dénoncé diverses mesures prises par les autorités gouvernementales « annexionnistes ».

M. JOSÉ M. LÓPEZ SIERRA, fondateur du blog *Companeros Unidos para la Descolonización de Puerto Rico* qui existe depuis l'année dernière avec pour vocation d'éduquer le public mondial sur la question de la décolonisation de

Porto Rico. Le pétitionnaire a dit qu'il est d'avis que cette question devrait recevoir une couverture médiatique plus importante, de manière à susciter une solidarité internationale qui pousserait les États-Unis à décoloniser ce territoire. Pour lui, « toute forme de colonialisme devrait être intolérable pour la démocratie ». Il faut réinscrire Porto Rico sur la liste des territoires encore colonisés pour pouvoir faire avancer la question de sa décolonisation par le biais du droit international à la place du droit américain, comme c'est actuellement le cas, a dit M. López Sierra. Seuls les Portoricains doivent se prononcer sur l'autodétermination et l'indépendance de Porto Rico, a-t-il poursuivi, ajoutant que ceux qui n'adhéraient pas à ce point de vue ne croyaient pas en la démocratie. Pour lui la situation actuelle, qui fait miroiter « l'illusion d'une démocratie à Porto Rico, puisqu'il y existe une multitude de partis politiques et qu'on y tient des élections régulièrement », doit cesser, car « on ne peut pas être une démocratie et une colonie en même temps ».

M. ARTURO GONZALEZ HERNANDEZ, Président du Comité de Porto Rico aux Nations Unies, a rappelé que Porto Rico faisait partie, jusqu'en 1953, de la liste des pays en processus de décolonisation. « Mais l'Assemblée générale a été induite en erreur par les États-Unis et a retiré le pays de cette liste », a estimé le pétitionnaire. Il a rappelé qu'en 1898 Porto Rico a été envahi par les États-Unis au cours de la guerre que ce pays menait contre les peuples hispaniques. Il a ensuite relevé que le peuple portoricain a été constamment trompé, car les différents scrutins d'autodétermination organisés jusqu'ici par la puissance colonisatrice ne menaient nulle part. Il a ajouté que la présence d'un Bureau chargé de la question de Porto Rico à la Maison Blanche témoigne à souhait de l'existence d'un problème sur le statut de l'île. Il a également indiqué que 8 millions de Portoricains ont été dénombrés lors du dernier recensement, dont 3,8 millions vivant dans le pays et le reste, presque 4 millions, dans le reste du monde, dont une grande majorité aux États-Unis. Il est revenu sur le cas d'Oscar López, un « patriote et indépendantiste » portoricain emprisonné dans les geôles américaines depuis plus de 30 ans, du fait de ses idées politiques. Il a souhaité que le cas de Porto Rico soit porté devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. HECTOR PESQUERA SEVILLANA, du « Movimiento Independentista Nacional Hostosiano », a fait remarquer que Porto Rico compte 80% des 10 millions de personnes à travers le monde qui vivent encore sous le joug du colonialisme. Il a averti le Comité de « l'imposition de l'anglais comme langue d'enseignement officiel dans les programmes scolaires à partir de la rentrée scolaire prochaine ». Il a estimé qu'il s'agit là de la « matérialisation d'une volonté permanente d'inculturation de la part de la puissance colonisatrice ». Il a regretté que les systèmes judiciaires et sécuritaires de Porto Rico soient assujettis à ceux des États-Unis. Il a par ailleurs indiqué que Porto Rico devrait, de par le droit international, être indemnisé pour les exactions ayant eu lieu sur son territoire et commises par la puissance colonialiste. Il a estimé que la Maison Blanche ne semble pas vouloir prendre en compte les résultats des consultations sur l'autodétermination de Porto Rico. Il a enfin déclaré que « l'Amérique latine restera incomplète et mutilée sans Porto Rico ».

M. EDGARDO ROMÁN ESPADA, de la Coalition portoricaine contre la peine de mort, a demandé que la question de la peine de mort soit inscrite dans la résolution présentée aujourd'hui, car, selon lui, elle est intimement liée à la question de l'autodétermination du peuple portoricain. Rappelant que la peine de mort est actuellement en vigueur à Porto Rico, du fait de l'application de la loi américaine à ce territoire par le Gouvernement fédéral américain, alors même qu'elle est interdite par la Constitution portoricaine, il a estimé que cela illustre bien la nature de la domination étrangère à Porto Rico. Avec 16 cas d'application possible de la peine de mort à Porto Rico et 27 cas de Portoricains condamnés à la peine de mort aux États-Unis, il a estimé qu'il est urgent de se pencher sur cette question avant que la première exécution n'ait lieu.

M. JESUS MANGUAL CRUZ, de la Fondation Andres Figueroa Cordero, est revenu sur la définition du génocide en tant que « destruction du modèle de vie du groupe opprimé par un groupe oppresseur ». Ceci, selon lui, s'applique au cas de Porto Rico depuis l'imposition de la citoyenneté américaine au peuple de Porto Rico. Il a rappelé que cette « stratégie de colonisation » se basait sur l'argument américain selon lequel le peuple portoricain était incapable de se gouverner lui-même. Depuis, cette stratégie contribue à défavoriser le développement national et les perspectives d'autodétermination du peuple portoricain, a-t-il affirmé. Avec 58% des Portoricains qui vivent

actuellement hors du territoire national, il a estimé qu'il s'agissait bien d'un acte prémédité d'incitation à la fuite des cerveaux vers les États-Unis, encouragé par le Gouvernement américain. Il a également dénoncé la contamination de l'île par « les essais nucléaires américains » menés à Porto Rico.

M. BENJAMIN RAMOS ROSADO, de l'organisation « The ProLibertad Freedom Campaign », a estimé que les emprisonnements des « combattants de la liberté » sont des crimes contre l'humanité. Il a évoqué le cas de trois prisonniers portoricains présents dans les geôles américaines : Oscar López Rivera, qui est détenu depuis plus de 30 ans ; Avelino González Claudio et Norberto González Claudio. Il a souligné que « ces prisonniers ont été incarcérés à cause de leurs opinions et de leur croyance, et non à cause des faits et allégations qui leurs sont reprochés officiellement ». Il a souligné que ces prisonniers ne sont pas des terroristes comme voudrait le faire croire les autorités américaines. Il a ensuite cité des organisations de droits de l'homme et des personnalités d'envergure internationale qui ont toutes réclamé la libération des ces prisonniers. Il a enfin souhaité que ces injustices puissent prendre fin maintenant.

M. ISMAEL GUADALUPE ORTIZ, du « Movimiento de Afirmación Viequense » a regretté que les États-Unis « utilisent leur pouvoir colonial à Porto Rico » pour leurs intérêts propres, et sans tenir compte des besoins des populations locales. Il a notamment cité le cas de l'île de Vieques qui a été utilisée comme site d'opérations militaires pendant des décennies par la Marine américaine. Il a regretté la mesure prise par les autorités américaines, faisant de ces terrains des propriétés permanentes du Gouvernement américain, dispensant ainsi les autorités du devoir de dépolluer les terres souillées par les manoeuvres militaires, et empêchant de ce fait toute initiative de rétrocession aux populations locales. Il a demandé au Comité des Vingt-Quatre de présenter le cas de Porto Rico devant l'Assemblée générale, et il a exigé la libération des prisonniers politiques portoricains enfermés dans les geôles américaines.

Mme ALEIDA CENTENO, de l'Association américaine des juristes, qui regroupe des juristes de tous les pays d'Amérique latine, a réaffirmé que la résolution 1514 (1960) de l'Assemblée générale des Nations Unies constitue la base juridique de tous les processus de décolonisation, alors que la résolution 1541 ne présente quant à elle que des directives. Elle a également affirmé que, contrairement à ce qui est soutenu par certains, les États-Unis n'ont jamais renoncé à changer la Constitution portoricaine et à changer la culture locale notamment par les multiples tentatives d'imposer l'anglais comme langue officielle à Porto Rico. L'Association américaine des juristes souligne que les États-Unis ont également empêché le développement économique de Porto Rico par l'exploitation des ressources nationales de l'île, ce qui est contraire aux prérogatives des puissances occupantes. Le droit à l'autodétermination du peuple portoricain découle directement du Pacte des droits civils et politiques des Nations Unies, qui a été ratifié par les États-Unis, a souligné Mme Centeno. Abordant la question du plébiscite sur les options de libre association ou de l'annexion pure et simple de Porto Rico par les États-Unis, elle a affirmé que seul un mécanisme inscrit dans le droit international pourra venir à bout du processus de décolonisation de Porto Rico et a exigé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mme JAN SUSLER, du « People's Law Office », est revenue sur la question du référendum à organiser sur le statut de l'île, qui doit avoir lieu à Porto Rico en 2012, et sur les différends que ce référendum soulève, dans la mesure où le résultat qui pourrait en sortir ne serait pas contraignant pour les États-Unis. Les États-Unis, par le biais de leurs agences fédérales, contrôlent tous les aspects économiques et sociaux de la vie des citoyens de Porto Rico, a-t-elle regretté. Elle a également dénoncé la situation des prisonniers politiques portoricains, dont certains sont détenus depuis plus de 31 ans par les États-Unis, ce qui contrevient aux normes des droits de l'homme. Par conséquent, l'organisation « People's Law Office » exige la libération immédiate de tous les prisonniers politiques, a dit Mme Susler.

M. MANUEL RIVERA, de l'organisation « Puertorriquennos Unidos en Accion » (PUA), a noté que des initiatives entreprises pour éliminer les vellétés indépendantistes des Portoricains sont en marche. « Il est antipatriotique et antiportoricain de refuser à la diaspora le droit de se prononcer sur l'autodétermination », a-t-il souligné en faisant

référence au référendum prévu le 6 novembre prochain. « Il est trompeur de croire que ce scrutin sera légitime sans la prise en compte de la diaspora », a-t-il ajouté. Il a par la suite estimé que les restrictions imposées contre la participation de la diaspora décrédibilisent ce processus, et il a cité des situations similaires dans d'autres régions du monde qui ont vu les diasporas participer à des opérations électorales relatives au processus d'autodétermination. Si le colonialisme nous a divisés, le processus de décolonisation doit nous unir en tant que peuple, a-t-il conclu.

M. LUIS A. DELGADO RODRIGUEZ, de l'organisation « Alianza Pro Libre Asociación Soberana » a relevé que le référendum prévu le 6 novembre prochain représente une occasion pour les Portoricains de s'affranchir de la domination américaine. Il a présenté les deux options qui seront soumises aux populations au cours de ce scrutin : l'annexion par les États-Unis ou alors un État libre souverain portoricain associé aux États-Unis. Il a souhaité que les Portoricains puissent choisir la seconde option, celle de l'État libre associé et souverain, expliquant ainsi que le peuple portoricain « souhaite prendre un chemin qui lui permette de faire partie du concert des nations du monde ».

Mme MARY ANNE GRADY FLORES, du Groupe des travailleurs catholiques d'Ithaca et du Groupe de soutien à Vieques, qui appuie le droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple portoricain, s'est dite encouragée par les demandes d'inscription de la question de la décolonisation de Porto Rico à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. « Le mécanisme d'action du Comité de la décolonisation réside dans son langage », a-t-elle noté, en indiquant que, par conséquent, elle lui demande de condamner les crimes de guerre commis par la Marine américaine à Porto Rico, ainsi que les autres actions contraires à l'intérêt du peuple portoricain menées par les États-Unis. Abordant plus spécifiquement la situation de l'île de Vieques, elle a dénoncé le niveau de pauvreté de la population locale et la prévalence accrue des cancers et autres maladies directement liées aux essais d'armements nucléaires et radiologiques et autres activités militaires conduites dans la zone. Elle a dénoncé le fait que le Gouvernement fédéral américain refuse toujours de dédommager la population de l'île. Par conséquent, elle a invité le Comité à condamner le manque d'action de démilitarisation et de décontamination de Vieques par le Gouvernement fédéral américain.

M. JERRY SEGARRA, du Parti nationaliste de Porto Rico, a rappelé que depuis 114 ans, l'île de Porto Rico est une colonie des États-Unis à tous les niveaux. Il a dénoncé les programmes militaires menés par les États-Unis à Porto Rico, ainsi que l'exploitation économique des ressources portoricaines. Il a également dénoncé les projets miniers et énergétiques qui ne tiennent pas compte de l'intérêt des populations locales. Par ailleurs, les tentatives répétées de détruire le secteur agricole portoricain portent directement atteinte à son autosuffisance alimentaire, a-t-il relevé. Face à cette situation, M. Segarra a exigé que le processus de décolonisation de Porto Rico soit « arraché des mains de l'impérialisme américain » pour être inscrit sur l'agenda d'application du droit international par les instances compétent.

M. JUAN DALMAU, du Parti indépendantiste de Porto Rico, a souhaité que l'Assemblée générale se saisisse de la question de la décolonisation de Porto Rico. Il a ensuite souhaité la libération des prisonniers politiques d'origine portoricaine détenus dans les geôles américaines. Il a estimé que les indépendantistes portoricains ont pour mission d'encourager les initiatives d'indépendance des Portoricains. Ensuite, il a relevé que sur le plan international, les indépendantistes portoricains devraient plaider en faveur de la décolonisation complète de Porto Rico, conformément à l'idée du grand projet d'unité de l'Amérique latine.

M. CARLOS ALBERTO TORRES, de l'organisation « Futuro Sin Falla », a reçu une ovation nourrie des autres pétitionnaires pour le sacrifice qu'il a enduré pour la cause nationale portoricaine. Il a en effet été emprisonné durant 30 années, de 1980 à 2010 aux États-Unis, a-t-il rappelé. M. Torres a remercié le Comité des Vingt-Quatre qui a plaidé pour sa libération durant sa période de détention. Il a rappelé que trois Portoricains, Oscar López Rivera, Avelino González Claudio et Norberto González Claudio, restent emprisonnés dans les geôles américaines du fait de leurs opinions politiques. Il a ajouté que depuis 1898, date de l'invasion américaine de Porto Rico, des milliers de Portoricains ont été emprisonnés pour des raisons politiques. Il est revenu sur le cas d'Oscar López Rivera, son compagnon de lutte, qui, a-t-il estimé est « le prisonnier politique portoricain le plus longuement détenu du fait de ses

idées et croyances ». « J'ai passé la moitié de ma vie en détention du fait de mes opinions politiques », a-t-il clamé, tout en s'insurgeant contre la volonté des autorités des États-Unis de couvrir ces emprisonnements politiques en les qualifiant de détentions dues à des questions de droit commun. Il a expliqué qu'il avait été accusé de mener une « conspiration séditeuse », et que le procès inique auquel il a été soumis a été couronné par une peine d'emprisonnement de 60 ans, issue semblable à celle du procès d'Oscar López Rivera. Il a souligné que le peuple portoricain attend la libération de ces prisonniers politiques encore en détention.

M. FRANCISCO VELGARA, du Front socialiste de Porto Rico, a indiqué l'importance que revêt la libération du peuple portoricain. « Depuis 1898, le Gouvernement des États-Unis s'est approprié Porto Rico, contre la volonté de la grande majorité du peuple portoricain », a-t-il rappelé, avant d'exiger que les États-Unis reconnaissent instamment le droit à l'autodétermination du peuple portoricain. Abordant le problème de la drogue et des armes à Porto Rico, il a expliqué que ces marchés sont aux mains de bandes armées étrangères, or Porto Rico n'a pas le contrôle sur ses propres frontières. Par conséquent, un tel afflux d'armes et de drogues doit être le fruit de la complaisance des agences fédérales américaines opérant sur place, a estimé le pétitionnaire, en ajoutant que le responsable de la police locale est un agent du FBI. Il a également dénoncé la tentative d'imposer l'anglais comme langue officielle de Porto Rico, ce qui va à l'encontre de l'identité culturelle de l'île.

M. DANIEL FEIN, du « Socialist Workers' Party », est revenu sur la démonstration qui a eu lieu hier, à New York, contre les méthodes de contrôle de police « stop and frisk » pour dénoncer cette politique de la police new-yorkaise qui « stigmatise les jeunes Noirs et Latinos ». Le « Socialist Workers' Party » pense qu'il ne fait pas de doute que la lutte pour l'indépendance de Porto Rico est dans l'intérêt des travailleurs et agriculteurs américains parce qu'ils ont un ennemi commun, à savoir les dirigeants capitalistes américains, a souligné M. Fein. Il en a voulu pour preuve que les 4 millions de Portoricains qui se trouvent aux États-Unis font l'objet d'une discrimination systématique. M. Fein a également réclamé la libération des prisonniers politiques portoricains.

M. EDUARDO VILLANUEVA MUÑOZ, du Comité des droits de l'homme de Porto Rico, a souhaité la mise en place d'un tribunal international afin de forcer les États-Unis à respecter les décisions et autres résolutions pertinentes des Nations Unies portant sur la décolonisation de Porto Rico. Il s'est ensuite insurgé contre le manque de volonté des États-Unis qui ne semblent pas envisager de libérer les prisonniers politiques portoricains encore détenus dans les prisons américaines du fait de leurs opinions. Il a exhorté le Président Barack Obama à exercer ses prérogatives et à user de la grâce présidentielle dans ces cas particuliers. Il a également souligné que la détention d'Oscar López Rivera est « injuste et disproportionnée », et a souhaité la libération du peuple portoricain du joug colonial américain.

M. ENRIQUE VAZQUEZ QUINTANA, du Mouvement « Union Souveraine de Porto Rico », a pris la parole, en tant que candidat aux prochaines élections portoricaines, et a rappelé que depuis le Traité de Paris, Porto Rico est sous l'emprise des États-Unis qui y ont imposé la citoyenneté américaine. Il a également expliqué que, sous prétexte qu'en 1953 Porto Rico avait son propre Gouvernement, les États-Unis ont obtenu à l'époque que l'île soit retirée de la liste des colonies des Nations Unies, ce qui signifie que son processus de décolonisation n'est plus régi par le droit international. Cette décision « avait été prise à tort » et on constate que Porto Rico est toujours une colonie, a estimé M. Vazquez Quintana. Par conséquent, a-t-il indiqué, nous exigeons que la question de la décolonisation de l'île soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Rappelant que la Cour suprême des États-Unis avait déterminé que « Porto Rico appartenait aux États-Unis, mais n'en faisait pas partie », il a estimé que le statut accordé à l'île était « indigne » d'une nation qui se respecte. Désormais, il s'agit de consacrer au plus tôt la souveraineté de Porto Rico, puis de veiller à l'application de la résolution 1540 pour que le peuple portoricain puisse librement choisir son statut, a souligné le pétitionnaire. L'ONU, en tant que garant du droit à l'autodétermination des peuples, se doit de veiller au respect de l'application de ce droit inaliénable des Portoricains, a-t-il souligné.

M. CARLOS HERNANDEZ-LOPEZ, de la Chambre des Représentants de Porto Rico, a expliqué qu'il appuyait l'application d'une option de solution politique au problème de Porto Rico, qui doit être négociée entre Porto Rico et les États-Unis dans le contexte d'une relation qui ne soit ni coloniale ni territoriale. Il a regretté qu'en dépit du fait que

les États-Unis ne respectent pas leurs obligations internationales, l'ONU offre « pour seule arme » de défense de la cause du peuple portoricain la possibilité, pour ses ressortissants, d'exprimer leur indignation devant le Comité de la décolonisation. C'est aussi frustrant que l'indifférence dont font preuve les États-Unis envers les doléances des Portoricains. Abordant la question du prochain référendum, il a estimé qu'il n'était pas conforme au droit international et ne correspondait qu'à une stratégie politique et électorale américaine. Pour faire avancer la question de la décolonisation de Porto Rico, le pétitionnaire a exigé qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mme NILDA LUZ REXACH, du « National Advancement for Puerto Rican Culture INC. », a rappelé qu'en 1917, le Congrès américain a promulgué une loi octroyant la nationalité américaine aux habitants de Porto Rico. Elle a regretté que malgré cette loi, plus de trois millions de Portoricains n'ont pas le droit de vote lors des élections fédérales, contrairement aux autres Américains. De plus, elle a regretté le fait qu'aucun représentant de Porto Rico ne siège au Congrès américain, alors même que les populations originaires de l'île sont celles qui ont, proportionnellement, le plus versé leur sang dans les guerres auxquelles ont pris part les États-Unis. Elle a balayé les craintes relatives à la perte de la culture portoricaine, la culture américaine étant imposée aux habitants de l'île. Les Portoricains restent néanmoins attachés à leur culture, a-t-elle souligné. « Il n'y a qu'une seule solution honorable pour traiter de la question du statut de Porto Rico : reconnaître l'île comme un État-nation ou favoriser une pleine intégration de Porto Rico comme 51ème État des États-Unis, avec tous les droits et avantages qui y sont liés », a-t-elle plaidé.

M. JOSE ADAMES, du « Literary Center Anacaona », a expliqué que Porto Rico n'est pas seulement une île, car la moitié des Portoricains vivent aux États-Unis depuis des générations. Il s'est interrogé sur l'avenir de ces quatre millions de Portoricains qui n'ont plus de liens avec leur terre d'origine, et seraient « complètement déboussolés » par une éventuelle indépendance de Porto Rico, et la perte de leur nationalité américaine. Dans la même veine, il a demandé si les dépouilles des soldats d'origine portoricaine qui sont morts pour le compte des États-Unis seraient renvoyées à Porto Rico en cas d'indépendance. « Si on arrivait à un Porto Rico libre, comment va-t-on gérer toutes ces mutations ? » s'est-il inquiété. Il a ajouté que Porto Rico « n'est pas une colonie », car les gens qui y vivent n'ont pas besoin de visa pour entrer sur le territoire des États-Unis. Il a également réclamé, pour Porto Rico, le statut de 51ème État des États-Unis avec le droit de voter des représentants au Congrès.

M. RICHARD LOPEZ RODRIGUEZ, du « Frente Patriótico Arecibeño », a évoqué le projet, soutenu par la Banque mondiale, qui consisterait à créer un réseau énergétique pour les Caraïbes. Il s'agit en fait d'un projet énergétique proposé par les États-Unis pour alimenter les Caraïbes en énergie à partir de Porto Rico, a-t-il expliqué, avant d'en dénoncer les effets sur l'environnement et en particulier sur la durabilité de l'agriculture sur l'île. Il a également dénoncé les effets néfastes du projet militaire HAARP américain, qui opère à Arecibeno, et en particulier ses effets polluants graves. Par conséquent, nous nous opposons à ce projet qui porte atteinte au bien-être de la planète et dont le seul but est de renforcer l'implantation militaire américaine à Porto Rico, a dit M. Lopez Rodriguez. Il a demandé à la communauté internationale de reconnaître la souveraineté de Porto Rico pour qu'il y ait enfin des projets qui respectent l'intérêt des Portoricains.

M. JUAN CAMACHO, du Groupe communautaire contre le gazoduc, a défendu le point de vue selon lequel le développement durable et la protection de l'environnement font intégralement partie du bien-être et des droits fondamentaux des peuples. Il a dénoncé le projet de gazoduc qui devrait traverser toute l'île au Porto Rico en portant préjudice aux intérêts du peuple portoricain. Il a exigé que le corps d'ingénieurs américains à l'origine du projet retire sa demande de permis de construction, qui a été déposée en août 2010, et qui n'a pas encore abouti du fait des conséquences écologiques de ce projet.

Mme IRIS ZAVALA-MARTINEZ, du Centre de la femme et de la famille nouvelle, a rappelé les paroles de l'écrivain Frantz Fanon selon lesquelles le colonialisme tend à vouloir retirer leur identité aux peuples colonisés. Elle a ainsi estimé que ce serait une violation des droits de l'homme et une agression que de vouloir imposer l'anglais comme

langue officielle à Porto Rico. Elle a évoqué les interrogations qu'ont les jeunes Portoricains victimes d'une crise profonde d'identité, et elle a également relevé que les sentiments d'infériorité et le manque de confiance ont fait leur lit au sein de la population portoricaine. Elle a en outre décrié l'élimination de la mémoire du passé et de l'histoire de Porto Rico par la puissance coloniale. Elle a par ailleurs estimé que le colonialisme, à Porto Rico et partout ailleurs dans le monde, a provoqué un « traumatisme historique » qui se manifeste par un sentiment de profonde nostalgie et par une perte de la personnalité culturelle des peuples et personnes qui en sont les victimes. Elle a notamment affirmé que les Portoricains vivant aux États-Unis avaient le taux de dépression mentale le plus élevé dans ce pays. « La décolonisation commence maintenant : il faut libérer notre psychisme, et l'esprit de lutte et de résistance fait partie de la culture portoricaine », a-t-elle proclamé.

Adoption du projet de résolution L.7

Déclarations avant l'adoption du projet de résolution

Le représentant de l'Égypte, qui s'exprimait au nom du Mouvement des non-alignés, a fait part de l'appui du Mouvement aux travaux du Comité spécial des Vingt-Quatre. Il a renouvelé l'appel lancé par les non-alignés aux États Membres des Nations Unies pour qu'ils renforcent leurs actions en faveur de la décolonisation. Le Mouvement des non-alignés réaffirme en outre sa position, qui est connue, sur la question de Porto Rico, a dit le représentant. Rappelant que cette question est inscrite depuis 37 ans à l'ordre du jour du Comité de la décolonisation et que plus de 30 résolutions ont déjà été adoptées par le Comité sur cette question, il a incité les États-Unis à respecter ces textes en vue de faire avancer le processus de décolonisation de Porto Rico en permettant aux Portoricains d'exercer leur droit à l'autodétermination. Il a dit que les non-alignés espèrent que cette résolution sera adoptée par consensus.

La représentante du Nicaragua, a souligné que le Mouvement des non-alignés prône la lutte pour l'indépendance et la souveraineté des peuples, et que par conséquent il appuie les revendications d'indépendance du peuple portoricain. Elle a demandé que l'Assemblée générale se saisisse de la question de la situation coloniale et du statut de Porto Rico, et elle a lancé un appel aux États-Unis pour qu'ils respectent les dispositions des 30 résolutions adoptées à ce jour par le Comité sur cette question. Elle a également exigé la libération immédiate des prisonniers politiques portoricains Oscar López Rivera, Norberto González Claudio et Avelino González Claudio. La délégation du Nicaragua espère que, comme dans le passé, la résolution L.7 sera adoptée par consensus, a dit la représentante.

Le représentant du Venezuela a rappelé que les Nations Unies ont déjà adopté une trentaine de résolutions et décisions sur la question de Porto Rico. Il a rappelé le vœu du révolutionnaire vénézuélien Simon Bolivar qui souhaitait voir toute l'Amérique latine libre, indépendante et unie au sein d'une confédération. Il a souhaité que le peuple de Porto Rico ait la liberté de choisir son propre destin. Il a ensuite rappelé les victoires de la décolonisation dans les continents américain, asiatique et africain, et a souhaité que l'Assemblée générale examine la question de l'autodétermination de Porto Rico. « Nous demandons au Gouvernement des États-Unis de remettre en liberté les prisonniers politiques portoricains qui purgent des peines de prison pour avoir levé le drapeau indépendantiste de Porto Rico », a-t-il plaidé. Il a souligné par ailleurs que les peuples de l'Alliance bolivarienne pour les Amériques (ALBA) accompagnent le peuple portoricain dans sa volonté de se libérer du joug colonial.

Le représentant de la Bolivie a estimé que Porto Rico devra revenir dans les rangs de la famille de l'Amérique latine au sein de laquelle une place lui est déjà réservée. Il a, comme de nombreux autres orateurs, évoqué le destin d'Oscar López Rivera, emprisonné depuis 31 ans aux États-Unis, et qui est aujourd'hui âgé de 69 ans. Il a souhaité qu'il puisse jouir bientôt de sa liberté.

Le représentant de la République islamique d'Iran a réaffirmé le droit du peuple de Porto Rico à l'autodétermination.

Résolution de l'ONU sur la libération par les USA des prisonniers politiques portoricains

Il a souhaité que le Comité spécial des Vingt-Quatre puisse faciliter ce dessein. Il a assuré que le Gouvernement de l'Iran était engagé pleinement en faveur de l'élimination du colonialisme à travers le monde.

La représentante de l'Équateur a rappelé que le droit à l'autodétermination des peuples est une norme de droit international. Se ralliant à la déclaration du Mouvement des non-alignés, la délégation équatorienne appuie les revendications visant à mettre un terme à la situation coloniale de Porto Rico et souhaite que cette question soit étudiée par l'Assemblée générale, a-t-elle souligné. L'Équateur exige en outre que le prisonnier politique Oscar Lopez Rivera soit libéré.

Le représentant de la République arabe syrienne a réaffirmé le soutien de sa délégation à la lutte du peuple portoricain pour l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination. Rappelant que le 25 juillet prochain, l'intervention américaine à Porto Rico fêtera son 114^{ème} anniversaire, le représentant a regretté qu'en dépit des 30 résolutions adoptées par le Comité de la décolonisation sur cette question, le Gouvernement des États-Unis n'ait toujours pas respecté ses obligations et n'ait pas permis au peuple portoricain de jouir de son droit à l'autodétermination.

Adoption de la résolution

À la suite de ces différentes déclarations, le Comité spécial des Vingt-Quatre a adopté sans vote le projet de résolution publié sous la cote [A/AC.109/2012/L.7](#), présenté par Cuba, et parrainé par la Bolivie, Cuba, l'Équateur, le Nicaragua et le Venezuela en rapport avec le projet de décision du Comité spécial, en date du 20 juin 2011, concernant Porto Rico.

En adoptant cette résolution, le Comité spécial réaffirme le droit inaliénable du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et l'applicabilité à Porto Rico des principes fondamentaux énoncés dans cette résolution. En outre, le Comité spécial demande de nouveau au Gouvernement des États-Unis d'Amérique d'assumer la responsabilité qui lui incombe d'engager un processus permettant au peuple portoricain d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance dans l'application intégrale de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et des résolutions et décisions du Comité spécial relatives à Porto Rico.

Par ailleurs, par cette résolution, le Comité spécial demande à nouveau au Président des États-Unis de libérer les prisonniers politiques suivants, qui accomplissent dans des prisons américaines des peines pour des raisons touchant à la lutte pour l'indépendance de Porto Rico : Oscar López Rivera, qui est détenu depuis plus de trente ans ; Avelino González Claudio, et Norberto González Claudio, qui a été arrêté plus récemment.

Déclaration après l'adoption de la résolution

Le représentant de Cuba a exprimé sa satisfaction que cette résolution, pour la treizième année consécutive, ait été adoptée à l'unanimité par les membres du Comité spécial des 24. Il a rappelé le passé commun des peuples d'Amérique latine, notamment celui de Cuba et de Porto Rico, dans leur vécu marqué par les luttes révolutionnaires contre l'impérialisme. Il a relevé que les 114 années de domination coloniale imposées à Porto Rico n'ont pas réussi à détruire la culture du peuple portoricain, et il a ajouté que Cuba continuera de soutenir le combat du peuple portoricain jusqu'à la victoire finale.

Reprise de l'audition de pétitionnaires

Résolution de l'ONU sur la libération par les USA des prisonniers politiques portoricains

Mme PAULETTE D'AUTEUIL, du « National Jericho Movement », a porté son intervention sur l'amnistie des prisonniers politiques et prisonniers de guerre portoricains. Le *National Jericho Movement* est un mouvement politique et social qui cherche à parvenir à la reconnaissance des droits politiques de ces détenus par les États-Unis, a-t-elle expliqué. Elle a demandé que l'Assemblée générale des Nations Unies se saisisse de la question de la décolonisation de Porto Rico.

M. ANTONIO MARTORELL, membre du Parti nationaliste de Porto Rico et artiste portoricain, a soulevé les questions du droit du sol, du droit du sang, ou encore du droit de la langue en tant que déterminants du droit à la patrie. « Si je me déclare artiste portoricain, je suppose que je suis un Portoricain artiste. Cependant cela n'est pas possible, puisque nous avons la nationalité américaine désormais », a-t-il fait remarquer. La beauté de l'art nécessite, a-t-il estimé, la conquête de la liberté, alors que le cauchemar colonial suppose le conformisme et l'absence de révolte pour obtenir sa liberté. Par conséquent, je revendique la libération des prisonniers politiques portoricains, et en particulier de l'artiste Oscar López Rivera, dont le seul tort a été de rêver une patrie et sa liberté, a dit M. Martorell.

* *** *

À l'intention des organes d'information " Document non officiel

[Nations Unis](#). New York, 18 juin 2012.